MÉMOIRE DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CONCERNANT LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Document réalisé par

Le Conseil de la Nation huronne-wendat

Secteur du développement économique,
services techniques, terres & habitations

Août 2004

Mise en contexte

Wendake, une communauté autochtone dynamique située à proximité du plus grand pôle technologique d'excellence en matière de recherche et développement dans les secteurs de la forêt et de la transformation du bois au pays.

Le Conseil de la nation huronne-wendat (CNHW) gère les activités récréatives dans le secteur *Tourilli* de la réserve faunique des Laurentides sur la base d'un contrat d'autorisation du gouvernement du Québec depuis 1986.

L'approche du CNHW se situe dans le cadre du développement durable, de l'aménagement intégré des ressources et des valeurs autochtones d'aujourd'hui. Elle valorise le travail en forêt sur un territoire fréquenté de longue date par les ancêtres hurons-wendat et où ils ont pratiqué des activités coutumières. Ces activités sont vues comme nécessaires pour la transmission de la culture, des traditions et des savoir-faire traditionnels de la nation huronne-wendat considérés comme une richesse inestimable.

Le CNHW a initié et mis en place dans la région de Québec et de Portneuf de nombreux et fructueux partenariats concernant la mise en valeur du territoire et des activités qui y sont pratiquées. Il en a résulté plusieurs succès d'affaires et une reconnaissance claire et positive du milieu allochtone et autochtone. L'ensemble de ces relations a permis de créer une synergie des activités et de dynamiser le développement du milieu.

Dans le sillage du Congrès forestier mondial de septembre 2003 à Québec, du Plan d'action de Wendake, dans le contexte des critiques importantes des méthodes d'intervention actuelles en forêt boréale et de l'enquête publique que mène à cet effet le gouvernement du Québec, les modèles d'aménagement intégrée de la forêt développés par le CNHW deviennent encore plus d'actualité. Leur réussite est alors plus que souhaitable et il mérite le soutien de l'État.

Le CNHW désire profiter de l'occasion qui lui est offert dans le cadre de la présente commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, pour faire connaître aux membres de cette commissions ses préoccupations de même que ses recommandations.

Des gardiens de la forêt

La forêt nous appartient à tous, pas seulement à quelques industriels. Nous devons nous redonner une confiance envers la gestion de la forêt. Comme le dit l'adage autochtone, nous ne protégeons seulement pas l'environnement pour les générations futures, nous utilisons plutôt un bien qu'ils nous ont prêtés.

Cette gestion pourrait se faire à deux niveaux.

Niveau des gardiens de la forêt

À ce niveau, soit sur le terrain, on doit favoriser la mise en place de gardiens de la forêt qui veillent aux bonnes pratiques forestières qui respectent l'ensemble des objectifs de mise en valeur, de protection et de la biodiversité qui y règne. Qu'ils soient autochtones sur les territoires autochtones et allochtones sur les autres territoires, ces gardiens seraient formés pour évaluer la qualité des interventions forestières, qu'elles soient réalisées lors des aménagements, de la récolte, de la préparation de terrain et même lors de travaux d'aménagement intégré et s'assurer que les objectifs régionaux sont atteints et respectés. Ces gardiens seraient redevables à un niveau supérieur soit le niveau d'inspecteur des forêts.

Niveau de l'inspecteur des forêts

À ce niveau plus macroscopique, l'ensemble des pratiques forestières pratiquées partout au Québec sont évaluées annuellement. Un rapport et des recommandations sont faites au vérificateur général du Québec. Ce niveau pourrait aussi devenir l'équivalent du BAPE en matière d'évaluation des impacts en plus de s'assurer que la loi sur les forêts et les objectifs d'aménagement sont atteints. Ce niveau semble unanime pour l'ensemble de la population québécoise puisqu'il a déjà été maintes fois décrit à l'intérieur de différents mémoires.

Recommandations :

- Créer ce double niveau de gardien de la forêt.
- Établir des modalités transitoires menant à une politique de gardiens de la forêt à deux niveau sur une échelle de 5 à 10 ans.

Établir des objectifs régionaux de réussite

Pour faire suite au point précédent, les objectifs vérifiés par l'inspecteur des forêts et les gardiens doivent être établis régionalement de manière à correspondre aux réalités locales. Les populations locales doivent participer aux objectifs qui les concernent, notamment en matière de création et de maintien d'emploi. Cette participation doit nécessairement inclure une participation active des autochtones

L'exemple des normes actuelles d'epc développées dans une région du Québec puis appliquées sans restrictions à l'ensemble de la province sont un exemple aberrant. La forêt québécoise est trop souvent hétérogène et des facteurs écologiques (type de sol, régénération, pluviométrie, gradient altitudinal, etc.) ou abiotiques locaux (villégiature, aménagement intégré, paysage particulier, etc.) font que des prescriptions sylvicoles telles que prescrites dans les manuels d'intervention seraient beaucoup plus efficaces si de légères modifications pouvaient s'appliquer.

Qui d'autre que les gestionnaires locaux connaissent mieux leurs forêts? La *Loi sur les forêts* doit permettre à ces spécialistes d'exprimer leurs créativités, leurs appréhensions et leurs interprétations d'une gestion durable de la forêt.

Bien sûr, cette gestion par objectifs doit être facilement applicable et compréhensible pour les gestionnaires de la forêt, tout en étant quantifiable par les gardiens de la forêt. De plus, des redevances forestières provenant de régions doivent être maintenues dans ces régions pour réaliser cette participation régionale plutôt que d'être inséré dans le Fonds consolidé du Québec.

Recommandations :

- Permettre l'application d'objectifs locaux d'intervention forestière.
- Décentraliser les pouvoirs en matière de foresterie.

Élaborer des normes d'épc qui répondent à notre réalité locale

L'epc dans Portneuf est sous respirateur artificiel. C'est du moins l'avis du CNHW. Pourquoi en est-il ainsi?

En 1999 et 2000, nos travailleurs n'étaient pas capable de rencontrer les normes prescrites même après avoir été formées et supervisés par des centres de formation reconnus (CERFO et Duchesnay). On dit de Portneuf, et plusieurs spécialistes sont de cet avis, que la forêt de cette région est particulière du fait qu'elle est très hétérogène et qu'un enfeuillement significatif y sévit. Pour compliquer le portrait forestier, compte 5 régions biogoéclimatiques différentes qui convergent dans Portneuf.

Après de multiples rencontres de terrain, des vérifications réalisées par une firme indépendante, une lourde correspondance de 2 ans, une rencontre au bureau du sous-ministre, plusieurs autres avec les représentants régionaux, locaux, voilà que Rexforêt, un mandataire du gouvernement du Québec, supervise les travaux d'épc réalisés sur notre territoire depuis 2001 via le programme de création d'emploi en

forêt. Un montant annuel fixe est attribué, laissant peu de place à l'embauche de nouveaux travailleurs et au développement économique de notre entreprise.

Avec Rexforêt, la preuve est faite que l'epc peut se faire dans Portneuf. Cependant, pour atteindre les normes telles prescrites, nous devons soustraire souvent 75% des superficies indiquées au plan, suite à un rubannage très serré qui ne laisse que de petites superficies résineuses. Cet immense effort technique laisse cependant de grandes superficies non traitées qui, avec des normes particulières, pourraient éventuellement être traitées.

Quel sera le futur? Rexforêt pour 20 ans? Pas question. C'est à nous tous de définir des conditions viables, gagnantes et agréables pour faire de l'EPC. L'EPC demeure un traitement rentable pour nos forêts et notre économie locale, la preuve à été faite au Bas-St-Laurent
(http://wwwforet.fmodbsl.qc.ca/publications/documents/ImpactInvestissementsPublics.pdf

Comment travailler dans des conditions gagnantes? L'Unité de gestion Portneuf-Laurentides, les représentants de Rexforêt et nos représentants avons convenu d'un plan d'action sur une échelle de 5 ans pour trouver une recette viable pour Portneuf.

Bien sûr, il faudra des joueurs de qualité et influent qui devront se joindre au groupe si nous voulons accroître notre crédibilité au point de faire reconnaître notre démarche comme étant valable et crédible.

Le projet est bien parti. Maintenant, il faut une volonté politique pour éventuellement reconnaître ce projet comme étant important pour l'économie sociale de Portneuf. Rappelons que La Coop forestière de Portneuf et le Groupement forestier de Portneuf sont deux entreprises qui ont connu plus de 100 travailleurs sylvicole à une certaine époque alors qu'aujourd'hui, ces les travaux d'aménagement forestier demeurent moribonds. Essentiellement, nous désirons donc de faire de Tourilli un endroit particulier où l'on peut essayer des choses en foresterie. Un peu à l'image de ce que fait Rexforêt en Gaspésie, une région ressource, où de belles choses sont réalisées.

Recommandations :

- Appuyer la démarche locale de recherche de solution pour définir des conditions viables d'épc dans Portneuf.
- Faire de Tourilli, un endroit où chercheurs, industriels et autochtones établissent ensemble de nouvelles pratiques forestières exportables pour l'ensemble des collectivités du Québec.

Gestion intégrée des ressources

La gestion intégrée des ressources au Québec, on en parle beaucoup mais on en fait peu. Rappellons-nous qu'en 1991, le BAPE recommandais dans son rapport sur le Stratégie de protection des forêts de favoriser la polyvalence de la forêt et demandais de mettre en place la gestion intégrée des ressources. Depuis, peu d'exemples concrets ont vu le jour.

En 1999, le CNHW a mis en place un mode de gestion intégrée des ressources et a réalisé des aménagements forestiers et fauniques sur le territoire afin de mettre en valeur l'ensemble des ressources du milieu pour tous les usagers. Les investissements nécessaires sont inversement proportionnels aux potentiels presque illimités du territoire. Bref, les politiques et les orientations existent, tout comme la volonté locale mais les moyens demeurent trop peu suffisants.

Tel que mentionné précédemment, la marge de manœuvre dans l'exécution des travaux est excessivement restreinte. Le travail doit rencontrer très prioritairement des normes ministérielles vouées à la production de matière ligneuse sur la base de recherches qui n'intègrent pas les besoins en matière d'aménagement intégré des ressources. Cette gestion intégrée des ressources représente ici une possibilité de faire de la *nouvelle* foresterie qui tient compte de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Elle est ce tremplin qui permet la « délinquance créative forestière », elle permet l'imagination, elle permet la foresterie de demain. VOIR ANDRÉ ROULEAU

Ce type d'approche qui répond pourtant à l'ensemble des préoccupations des différents utilisateurs et qui tient compte des besoins des espèces, n'a actuellement à toute fin pratique que les pratiques décrites dans le manuel de foresterie pour réaliser des travaux.

Recommandations :

- Établissement des priorités des besoins de Wendake en aménagement faunique et récréotouristiques dans les processus d'évaluation des travaux sylvicoles.
- Intégrer les concepts d'approche écosystémique, de biodiversité et de dimension socio-écologique lors de l'établissement des objectifs forestiers
- Permettre l'utilisation de la sylviculture à des fins d'aménagement faunique et de saines pratiques sylvicoles en facilitant les possibilités de financement notamment par le programme de travaux admissibles en paiement des droits de coupe ;

- Les inventaires préalables sur un site de traitement devraient inclure des données fauniques et suivre un plan d'aménagement faunique ;
- Mise sur pied de comités de gestion intégré des activités forestières et fauniques locaux et ayant des pouvoirs décisionnels.

Accès au territoire

Dans le sillon du point précédent, il est impératif que l'ensemble des utilisateurs puissent compter sur un réseau routier de qualité puisque ce réseau représente la base même de la gestion intégré des ressources.Chaque projet de mise en valeur et de gestion intégré des ressources se bute à un réseau routier de pauvre qualité. Comment pouvons-nous prétendre faire de l'a gestion alors que nous n'avons pas accès?

La majorité du réseau routier forestier québécois a été établi avant la mise en application du RNI et ne répond plus aux standards d'aujourd'hui. Des efforts des sommes astronomiques provenant parfois des utilisateurs, et parfois même en synergie entre eux, ne parviennent pas à retrouver des routes de qualité.

Les compagnies forestières créent ces réseaux avec leurs moyens financiers énormes pour soutirer la ressources ligneuse puis laissent les routes dépérir pour ensuite les réutiliser 20 ans plus tard. Entre ces deux passages ponctuels, d'autres utilisateurs ont essayé avec moins de moyens plus sobres de « maintenir » en bonne condition une partie de ces routes.

Recommandations :

- Créer un programme de financement basé sur la participation des utilisateurs, dont les industriels, et l'État pour le maintien d'un réseau routier forestier de qualité.

Ce que veulent les Premières Nations et les hurons

Les Premières Nations ont formulé un très grand nombre de recommandations et de demandes liées à la forêt depuis des années lors de multiples consultations, commissions, études, etc. Ces demandes sont souvent produites suite à des décisions de la Cour suprême du Canada qui reconnaît des droits pour les autochtones. Trop peu sont encore aujourd'hui reconnues. Plusieurs de ces demandes ont été une fois de plus formulées lors du 12^{ième} Congrès forestier mondial dans le Plan d'Action de Wendake.

Comme l'ensemble des Premières Nations du Québec et du Labrador, la communauté uronne-wendat adhère aux recommandations relatives à la forêt qui ont été formulées au cours des années antérieures. Ces recommandations sont d'ailleurs clairement définies à l'intérieur du mémoire de l'Institut de développement durable des Premières Nationd du Québec et du Labrador, institut qui représente le carrefour de l'information en matière de foresterie, d'environnement et de faune entre les Premières Nations. Ces recommandations sont :

1. **Qualité du territoire et pérennité des ressources**
2. **Culture et langue**
3. **Développement social**
4. **Développement économique**
5. **Nécessité de partenariat**
6. **Participation au processus de décision**

Calcul de possibilité

Bien des choses ont été dites sur le fameux calcul de possibilité. Sans vouloir versr dans une en question scientifique de son calcul, le CNHW désire tout de même ajouter ses préoccupations concernant la possibilité forestière. Les valeurs traditionnelles et les utilisations du territoire par les Autochtones devraient être incluses dans le calcul de possibilité forestière. Ce calcul devra être ajusté à la région qu'il représente et il devra être ajusté sur un territoire assez petit pour rendre la probabilité d'erreur acceptable. De plus, le calcul de possibilité devrait être réalisé *après* avoir identifié des aires protégées, des sites d'utilisation, des sites culturels, etc, à l'exemple du Labrador.

Viser la concertation lors des consultations

Les jugements de la Cour suprême demandent aux gouvernements de consulter les Premières Nations. Trop souvent, le temps de réflexion est trop court pour les communautés concernées. L'Institut de développement durable a développé un protocole de consultation de consultation qui devrait être connu, publicisé et considéré dans toutes politiques ministérielles, tout comme la stratégie de développement durable des premières Nations. Sur le terrain, où les gens se parlent, il est essentiel que les gestionnaires gouvernementaux du milieu forestier et de gestion du territoire aient une formation à l'égard de l'intégration des préoccupations, des droits et des besoins des Premières Nations.

Malheureusement, ces consultations ne représentent qu'une étape à franchir pour l'élaboration de nouvelles politiques. On consulte les communautés et malgré leurs requêtes, leurs questionnements, leurs appréhensions et même leurs objections, on

ne vise jamais la concertation. Cette concertation est pourtant la base d'une relation durable entre proches.

Redevances

Une partie des redevances perçues sur les terres des communautés autochtones devraient leur être retournées sous forme de crédit pour le développement social en forêt. Puisque la ressource ligneuse prélevée sur leurs terres leur appartiennent; les redevances versées à l'état permettraient le développement directe des communautés autochtones.

Recommandations :

- Que l'ensemble des préoccupation et recommandations soient connues et respectées par l'ensemble des fonctionnaires gouvernementaux qui travaillent avec les autochtones.
- Réaliser le calcul de possibilité forestière *après* avoir tenus compte des valeurs traditionnelles, des utilisations du territoire par les Autochtones et avoir identifié des aires protégées, des sites d'utilisation, des sites culturels, etc.
- Lors d'ébauches de politiques en matière de forêt, viser la concertation avec les Premières Nations.
- Qu'une partie des redevances perçues sur les terres des communautés autochtones leur soient retourné et ainsi aider à leur développement.

Une foresterie respectueuse de l'environnement

Nous sommes en 2004, pourtant on réalise encore de andain en bordure des routes ! à qui sert cette pratique ? À part d'être rentable pour les compagnies forestières sert-elle aux campagnols ? Soyons cohérent avec nos idéologies d'une sylviculture respectueuse des écosystèmes. Les arbres doivent être ébranchés sur le parterre de coupe. Cette pratique permet de conserver une plus grande partie de la biomasse et d'éléments nutritifs sur les parterres de coupe et de mieux préserver les sols et la régénération.

Le principe de gestion écosystémique doit être intégré dans la prochaine *Loi* sur les forêts. Ce principe évoque notamment : de réaliser des coupes sur de petites superficies entremêlées de forêt non perturbées, éviter les monocultures, elles sont très désavantageuses lors du passage d'une épidémie et, de plus, elle diminue la biodiversité, favoriser les plantations hétérogènes de plus d'une espèce et les réaliser sur de petites surfaces.

Recommandations :

- Que les arbres soient coupés et ébranchés sur le parterre de coupe.
- Que le gouvernement du Québec adopte le principe de gestion écosystémique.

Le travail en forêt

Le recrutement de travailleurs forestiers est très problématique au Québec. Pourtant, ces travailleurs représentent l'essence même du développement socio-économique régional.

Les activités sylvicoles présentent des conditions de travail excessivement exigeantes. Le niveau de ces exigences impose que les travailleurs se spécialisent dans certains types d'activités afin qu'ils retirent une rémunération acceptable. Aussi, on ne peut qu'insister sur l'ensemble des problèmes sociaux dans lesquelles sont plongées les communautés autochtones qui travaillent en forêt ou plutôt, *dans leurs forêts*. Les conditions de travail de ces travailleurs demeure inchangées depuis des années. On doit revoir en profondeur ce secteur de la foresterie.

La polyvalence des travailleurs est une option essentielle afin d'en faire un travailleur valorisé par l'impact qu'il a sur la qualité de notre héritage naturel. Il faut faire de la sylviculture un travail attrayant, diversifié et stable qui mettra en valeur l'ensemble des potentiels du milieu forestier. Les travaux sylvicoles peuvent aussi être un outil de réinsertion et de développement social et culturel.

Le cadre normatif très restrictif et orienté vers la production unique de matière ligneuse nuit à la motivation des travailleurs et les exclus d'une participation active à la mise en valeur des ressources.

Recommandations :

- Faciliter la formation polyvalente de travailleurs sylvicoles afin d'augmenter la disponibilité des compétences dans le domaine des saines pratiques forestières.
- Bénéficier de programmes de soutien aux travailleurs en phase de réintégration au milieu du travail
- Valoriser le travail en forêt.